

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1509

présenté par  
M. Berta, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 18, supprimer les deux occurrences du signe :

« , ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.